

## Programmation 2018 - Premier Trimestre – HERAULT

### LA FORMATION CONTINUE POUR VOUS, assistante maternelle :

C'est un droit dont vous bénéficiez dès la 1ère heure travaillée. C'est automatique. Ce sont 48 heures entièrement financées dans le cadre du **plan de formation**.

Votre rémunération est maintenue pendant votre formation et votre employeur est remboursé de vos salaires une fois la formation terminée.

- Si vous vous formez durant le temps d'accueil habituel, son montant est le même que celui de votre salaire.
- Si vous vous formez hors de votre temps d'accueil, votre rémunération correspond à une allocation de formation. Vos frais de vie (*déplacements, hôtels, restaurants*) sont également pris en charge. Les démarches administratives concernant votre inscription sont simplifiées au maximum pour vous et votre employeur.

Intitulé 2018	Réf et nbre d'heures*	DATES	Lieu ou Zone géographique
Activités adaptées aux enfants selon leur âge	MIAAE2018 14H	10/03 et 17/03	<b>IRTS MONTPELLIER</b>
Activités ludiques et éveil sensoriel	MIALES2018 14H	10/03 et 24/03	<b>IRTS MONTPELLIER</b>
Construire son livret d'accueil	AMLA2018 14H	17/03 et 07/04	<b>MONTPELLIER</b>
Création de supports ludiques	MIALES 14H	10 et 24/03	<b>MONTPELLIER</b>
Droits et Devoirs dans l'exercice de son métier	MIDDM2018 21H	14/04- 05 et 12/05	<b>LATTES</b>
Eveil de l'enfant de moins de trois ans (sensibilisation Montessori, Loczy...)	MIEE-M3-2018 21H	24/03 -07 et 14/04	<b>IRTS MONTPELLIER</b>
Eveil de l'enfant de moins de trois ans (sensibilisation Montessori, Loczy...)	MIEE-M3-2018 21H	10/03 ; 24/03 et 07/04	<b>MEZE</b>
Eveil musical « interculturalité et créativité musicale »	MIEMP2018 14H	17/03 et 24/03	<b>VALERGUES</b>
Favoriser la bienveillance envers les enfants	MIBE2018 21H	10/03 ; 24/03 et 07/04	<b>MONTPELLIER</b>
Gestion du stress et relaxation	MISR2018 14H	10/03 et 24/03	<b>IRTS MONTPELLIER</b>
Prendre soin de soi pour prendre soin des autres	MIPSS2018 14H	17/03 et 07/04	<b>IRTS MONTPELLIER</b>
S'occuper d'un nourrisson de 0 à 1 an	MISE0-1AN2018 14H	10/03 et 24/03	<b>IRTS MONTPELLIER</b>
S'occuper d'un enfant de 0 à 3 ans	MISE0-3ANS2018	10 ET 24/03	<b>IRTS MONTPELLIER</b>
S'occuper d'un enfant en situation de handicap	MIEH2018 21H	05/05 et 09/06	<b>IRTS MONTPELLIER</b>
Travailler en MAM	AMTG2018 14H	17/03 et 07/04	<b>IRTS MONTPELLIER</b>
Intitulé SECOURS 2018	Réf et nbre d'heures	DATES	Lieu ou Zone géographique
Préparation SST enfants	MISST2018 14H	17/03 et 07/04	<b>IRTS MONTPELLIER</b>
Recyclage SST	MIRSST2018 7H	31/03	<b>IRTS MONTPELLIER</b>



- \* Le volume horaire des formations est modifié pour 2018, les journées dureront désormais 7H au lieu de 8H
- \* Formations complètes
- \* APS : Acteur Prévention Secours - aide et soins à domicile
- \* PRAP : Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique
- \* SST : Sauveteur Secouriste du Travail
- \* Recyclage pour les personnes déjà titulaires d'un SST de moins de 2 ans (de date à date)

---

**Tous les modules peuvent être organisés à la demande dans le lieu choisi par les Assistants Maternels et selon les dates convenues par le groupe.**

**A partir de 6 personnes, l'IRTS se déplace pour organiser la formation.**

Pour tout renseignement IRTS – FC Petite Enfance –  
Référentes administratives : [Marylise.capdevielle@irtsmontpellier.fr](mailto:Marylise.capdevielle@irtsmontpellier.fr), tel : 04 67 07 80 69  
ou [jessica.kaminski@irtsmontpellier.fr](mailto:jessica.kaminski@irtsmontpellier.fr), 04.34.08.73.76 (uniquement du lundi au mercredi)  
Référente pédagogique, responsable FC Petite Enfance : [Malika.lecler@irtsmontpellier.fr](mailto:Malika.lecler@irtsmontpellier.fr)

Les dossiers d'inscription sont à envoyer à l'IRTS au moins 20 jours avant le début de la formation à l'adresse suivante :

**IRTS Montpellier – Formation des Assistants Maternels  
1011 rue du Pont de Laverune  
34077 MONTPELLIER CEDEX 3**